



## Commune de Fuveau

# Plan Local d'Urbanisme

## Modification n°6

### 4 - Liste des emplacements réservés et servitude L.123-2c

P.L.U. approuvé le 27/02/2008	
Révision P.L.U.	Modification P.L.U. N° 1 : annulée par jugement du TA du 04.10.2012 N° 2 : 30.05.2011 N° 3 : 21.10.2012 N° 4 : 23.11.2015 N° 5 : 25.09.2017 <b>N° 6 : 17.12.2020</b>
Mise à jour P.L.U. N° 1 : 05.08.2008 N° 2 : 26.01.2011 N° 3 : 15.07.2014 N° 4 : 22.12.2017 N° 5 : 22.12.2017 N° 5 bis : 11.01.2019	Modification simplifiée P.L.U. N° 1 : 21.11.2011 N° 2 : 08.09.2014 N° 3 : 21.12.2017
Mise en compatibilité N° 1 : 15.09.2016	

# 1 - Liste des emplacements réservés

Remarque : la liste des emplacements réservés est classée par bénéficiaire et numéro d'opération

N°	DESTINATION	N° planche	BENEFICIAIRE DÉPARTEMENT	Superficie m <sup>2</sup>
3	Voie de 25 m RD96	2/3/5		66 983
4	Barreau de liaison RD6/A8 et ses aménagements connexes	2		130 646
4a	Barreau de liaison RD6/A8 – Bassin hydraulique n°1	2		6 927
4b	Barreau de liaison RD6/A8 – Bassin hydraulique n°2	2		1 765
4c	Barreau de liaison RD6/A8 – Bassin hydraulique n°3	2		298
4d	Barreau de liaison RD6/A8 – Zone de compensation hydraulique	2		10 800
10	RD46 emprise de 16 m au nord de l'agglomération	1/3/5		16 815
11	RD46 emprise de 16 m au nord-est de l'agglomération, route de Rousset	3/4/5		15 030
12	Aménagement à 10 m d'emprise du RD57A à l'est de l'agglomération	1		722
15	Aménagement à 16 m d'emprise du RD57A à l'est de l'autoroute A52 (route dite des Michels)	4/5		12 690
16	Carrefour à créer, intersection chemin de la Foux et RD46b	3		1 320
18	Voie de 16 m RD 46b route de l'Appailladou à Queiranne	3/5		7 380
19	Voie de 20 m RD56E entre la RD 96 et le RD 46	3		10 950
20	Voie de 20 m à créer liaison de la commune de Meyreuil à l'ancienne D6	2/6		6 900
21	Triangle carrefour RD6 et RD 6 c	2		385
22	Mise à deux fois deux voies de la RD6	2/5/6		176 508
23	Voie de dégagement de la RD6	5		15 037

N°	DESTINATION	N° planche	BENEFICIAIRE COMMUNE	Superficie m <sup>2</sup>
13	Création d'une voie de 16 m déviation à l'est de l'agglomération	1/3		7 000
14	Route de l'Appailladou à la Queiranne emprise de 12m	1/3		1 590
25	Voie de desserte accompagnée de stationnements latéraux, avec aire de retournement pour le groupe scolaire de l'Ouvière	3		3 380
26	Ancienne RD46B en agglomération, emprise de 16 m au nord de l'agglomération, du croisement avec la RD57A jusqu'à l'opération n°13	1		1 025
30	Rue du Pont - voie carrossable	1		735
31	Rue du docteur Defaix - voie carrossable	1		335
32	Rue Mirabeau	1		337.5
33	Rue Victor Leydet - voie carrossable - contre allée est du cours Leydet	1		440
34	Rue du jeu de boules - voie carrossable	1		516
35	Rue du Clos - voie carrossable	1		420
36	Rue du Noyer - voie carrossable	1		305
37	Rue des Fabres - voie carrossable	1		470
38	Traverse des Fabres	1		60

N°	DESTINATION	N° planche	BENEFICIAIRE COMMUNE	Superficie m²
39	Liaison D46b au futur parking du Tuve (ER N°112)	1		256
40	Rue du Tuve	1		550
41	Liaison, rue du Tuve au parking du Tuve	1		30
42	Liaison chemin des Michels à la rue du Tuve	1		30
43	Impasse de la Bastide Garrias	1		315
44	Rue d'Aubagne	1		246
45	Rue Kléber	1		78
46	Rue des Acacias	1		148
47	Rue Cachichi	1		325
48	Impasse du Soleil	1		1 328
49	Impasse du midi	1		216
50	Rue du midi	1		370
51	Traverse de Rieret	1		385
52	Voie de 4 m avec plaque de retournement, quartier le Tour des Frères	1		262
53	aménagement du carrefour entre la RD 46a et l'ancienne route de Toulon à Aix en Pce	1		90
54	Voie de 8 m avec plaque de retournement rue St Michel	1		105
56	Voie de 8 m Lieu-dit Saint Clé	5		5 830
55	Création d'un chemin piéton / voiture sur le chemin de la carraire	3		1 215
57	Création d'une maison médicale et espace public	3		2 135
58	Voie et cheminement piétonnier de 8m d'emprise pour desserte de la zone AUH1b du Cros du Pont	3		1 020
59	Voie de 10 m d'emprise avenue Guerin Marchi	3		134
60	Chemin des Pradels 8 m d'emprise	4/5		6 359
61	Chemin de la Roucaoudo raccordé au chemin des Pradels emprise 8 m avec plaque de retournement	5		1 348
62	Voie de 8 m lieu-dit Les Longs Cols	5		7 728
63	Voie de 10 m chemin de Lanet liaison RD57A (route des Michels à la RD46b, route de l'Affailadou à la Queiranne)	5		9 494
64	Voie de 12 m chemin de la Foux	3		1 600
65	Voie de 12 m chemin des Vertus	3		265
67	Voie de 8 m à créer reliant chemin des Vertus et la Tèse	3		3 400
68	Voie et cheminement piétonnier de 8m, chemin des Chouans	3		1 156
69	Voie de 6 m chemin de la Roque Martine	3		580
70	Voie de 8 m chemin du Cros du Pont	3		3 407
71	Voie de 8 m pour desserte de la zone AUH1b du Cros du Port	3		1 223
72	Voie de 8 m chemin de St François liaison à la RD96	3		1 573
73	Voie de 8 m avec plaque de retournement, chemin de l'Aire, liaison avenue Alexandre Philip	3		2 063
74	Voie de 8 m à créer reliant l'avenue Alexandre Philip au lotissement Domaine d'Aurumy	3		1885
75	Voie de 8 m à créer reliant la RD57A (chemin des Michels) au chemin des Pradels	4/5		4 770
76	Voie de 8 m chemin de la Bastide Neuve	4/5		8 810

N°	DESTINATION	N° planche	BENEFICIAIRE COMMUNE	Superficie m²
78	Voie communale de contournement liaison RD6, RD96	2		3 917
79	Chemin de liaison de la RD96 à la Station d'Épuration	2		2 265
80	Rue du Joyeux	1		279
81	Rue du Château Vert	1		287
83	Place publique	1		549
84	Place publique	1		110
85	Voie de 8 m de large à créer et aménagement de ses abords	1		1 313
86	voie de 6 m de large à créer avec une aire de retournement	1		588
88	Chemin piétonnier de 2,5 m de liaison entre l'ER 86 et l'ER 120	1		132
89	Voie de 5 m de large à créer entre l'ER 85 et l'ER30	1		125
91	Place des Figuiers	1		163
93	Liaison piétonnière entre l'escalier de la zone du 14 Juillet à la rue Chanoine Moisan, largeur 2 m	1		90
94	Aménagement du sentier piétonnier des 30 Gouttes, largeur 2 m	1/3		4400
95	Chemin piétonnier, chemin du Goï, largeur 2m	1		297
96	Chemin piétonnier de 4 m aux Ecoles	3		960
97	Cheminement piétonnier de 2 m rue des Chouans	3		292
98	Cheminement piétonnier de 2 m reliant le chemin de Masse au chemin à créer n°67	3		492
99	Cheminement piétonnier de 4 m reliant le chemin des Aires au chemin des Verts Coteaux	3		320
100	Cheminement piétonnier de 2 m reliant le chemin des Vertus à la RD96	3		785
101	Cheminement piétonnier de 4 m longeant le grand Vallat	3		2 520
102	Cheminement piétonnier de 4 m longeant la ZAC st François aux tennis municipaux	3		1 480
103	Cheminement piétonnier de 2 m longeant la zone NL à l'Ouest de l'agglomération	3		1 240
104	Cheminement piétonnier de 4 m de large reliant la rue Guérin Marchi à la future voie n°58 de desserte de la zone AUH1b du Cros du Pont	3		200
105	Logements sociaux et voirie	1	100% de logements sociaux 4 à 5 logements environ	193
106	Logements sociaux	1	100% de logements sociaux 3 logements environ	130
107	Création d'un parking pour le centre-ville d'environ 25 places	1		735
108	Élargissement à 5.50 m du chemin existant reliant la rue Jean Monnet au Cours Victor Leydet	1		45
109	Logements sociaux	1	100% de logements sociaux 4 à 6 logements environ	525
110	Création d'un parking de proximité du centre-ville	1		540
112	Parking du centre-ville	1		1 330

N°	DESTINATION	N° planche	BENEFICIAIRE COMMUNE	Superficie m²
113	Création d'un parking de 25 places environ à la Barque	2		1305
114	Réservation équipement SIBAM intercommunal, réserve d'eau	3		17 595
115	Château d'eau	5		6 785
117	STEP (AL5, AL6 et AL4 partiel)	5		14 430
118	Création d'un parking de 70 places environ à la Barque	2		1 655
119	Création d'une voirie de 7 m pour desservir le parking public (ER 118) et l'opération de logement prévue sur la parcelle AD19	2		568
120	Création d'un cheminement piéton (2 m)	3		280
122	Création d'un cheminement doux vélo entre le village et l'ancienne gare (3m)	1/3/5		13 695
124	Création d'un cheminement doux vélo entre l'ancienne gare et la Barque (3m)	2/3/4		5 030
125	Création d'un cheminement doux vélo entre le village et la zone d'activité de Saint Charles (3m)	2		23 720
126	Création d'un cheminement piéton (2m)	1/3		340
127	Voie de desserte de 6 m, du secteur UC2 au quartier de la Barque	2		1 385
128	Cheminement piétonnier de 4 m, du secteur UC2 au quartier de la Barque	2		530
129	Voie de desserte du secteur UC2 au quartier de Font d'Aurumy, reliant l'avenue Alexandre Philip et le carrefour avenue Maréchal Leclerc (RD46)/chemin des Vertus modifié	3		2420
130	Création d'un cheminement doux (2m)	3		60
131	Voie de desserte de 8 m dans le secteur AUH1c au quartier de Font d'Aurumy, reliant le chemin des Vertus modifié	3		2 070
133	Passage piétonnier de la Tèse reliant les opérations 67 et 132	3		20
134	Voie de desserte de 4 m, prolongeant le chemin des Verts Coteaux vers le chemin des Aires	3		400
136	Logements sociaux et espace public	1	100% de logements sociaux et espace public 15 logements env.	2979
137	Voie de desserte de 6 m de l'opération 108 depuis la RD 46b	1		175
138	Parking Est centre-ville	1		12 840
139	Équipement de proximité, de sport et de loisir	1		1 420
140	Elargissement à 10 m, chemin de la Galère	3		10
141	Elargissement à 8 m, chemin du Goi	1/3		210
142	Cheminement piétonnier reliant la ZAC de la Foux au centre-ville	1/3		430
144	Voie de desserte de 6 m, de la zone AUH1a depuis le chemin des Vertus et retournement	3		1900
145	Équipement culturel et espace vert	3		12 695
146	Aménagement d'un carrefour existant desservant la zone AUH2, Ferme La Bégude	3		65
147	Passerelle piétonne au nord du village, largeur 2 m	3		60
148	Voie et placette ZAC Font d'Aurumy	3		920
150	Voirie interne à la ZAC Saint Charles et desserte de la zone AUA2	4		15685
152	Voirie interne à la ZAC de la Foux	3		2 280
153	Bassin de rétention pluvial ZAC de la Foux	3		690
154	Cheminement piétonnier quartier le Tuve Fuveau Est, largeur 2,5 m	1		475

N°	DESTINATION	N° planche	BENEFICIAIRE COMMUNE	Superficie m <sup>2</sup>
155	Aire de retournement	3		70
157	Bassin de rétention zone AUH1c	3		550
158	Bassin de rétention zone AUH1b	3		890
161	Voie de desserte de 5 m	4		5 030
164	Parking au Nord du centre-ville	3		1 190
165	Parking quartier de la Barque	2		675
167	Cheminement piétonnier de 1,4m	1		24
174	Bassin de rétention,	1		1 300
176	Cheminement piétonnier de 7 ml et de 2,5 m de largeur	1		10
178	Bassin de rétention	3		12 470
181	Passage piétonnier de 2,5 m de l'ER 60 quartier Château l'Arc à la zone d'activités de St-Charles via le Canal de Provence	4		4 750
182	Élargissement du chemin du Castellas	4		2 500
183	STEP pour le hameau Belle Nuit	6		6 185
184	Voie de desserte de 5 m et aire de retournement quartier Font d'Aurumy	3		495
185	Cheminement piétonnier de 3 m en prolongement de l'ER 184,	3		270
186	Voie de 10 m pour desservir la zone AUH2	2		965
187	Aménagement complémentaire au boulevard urbain de la RD 96, quartier de la Barque	2		2 460

## 2 - Servitude 123-2c

### Rappel du Code de l'Urbanisme – article L.123-2c

*"Dans les zones urbaines, le Plan Local d'Urbanisme peut instituer des servitudes consistant: ...*

*c) à indiquer la localisation prévue et les caractéristiques des voies et ouvrages publics, ainsi que les installations d'intérêt général et les espaces verts à créer ou à modifier, en délimitant les terrains qui peuvent être concernés par ces équipements."*

N°	DESTINATION	N° planche	BENEFICIAIRE COMMUNE	Superficie m <sup>2</sup>
1	Principe d'une voirie de desserte des zones AUB1a et AUB1b de Saint Charles	4		5 980